



ASSOCIATION DES AGRICULTEURS MÉTHANISEURS DE FRANCE

Unis pour partager et innover

ADHÉRER

LES PRÉREQUIS POUR ÊTRE ADHÉRENT

DISPOSER D'UN STATUT AGRICOLE

L'AAMF est une association faite par les agriculteurs, pour les agriculteurs. Elle fédère les unités de méthanisation en exploitation ainsi que les porteurs de projet.

Il est donc nécessaire que la société qui exploite l'unité de méthanisation soit agricole, c'est-à-dire que ses capitaux soient détenus à plus de 50% par des agriculteurs (chef d'exploitation) ou des sociétés dont l'objet social est l'exercice d'activités agricoles (GAEC, SCEA, EARL, ...).

PARTAGER NOS VALEURS

La méthanisation agricole doit rester en cohérence avec les spécificités de son territoire pour lui garantir le juste retour de la valeur ajoutée.

En plus de la vocation alimentaire, les agriculteurs-méthaniseurs et les acteurs du territoire peuvent ainsi contribuer à la transition agricole, économique, énergétique, climatique et sociétale.

AAMF œuvre pour la professionnalisation de la filière méthanisation et représente des agriculteurs responsables, formés et ouverts qui tiennent les engagements de la Charte AAMF et ne cessent de progresser.

CONTACT

AAMF - 6 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris
Annelise Lescure ■ 06.70.20.17.50 ■ annelise@aamf.fr
www.aamf.fr

ADHÉRENTS AAMF : VOS DROITS ET DEVOIRS

POURQUOI ADHÉRER À L'AAMF ?

- Pouvoir participer à des rencontres nationales, des rencontres à thèmes, des visites de sites.
- Accéder à des plateformes d'échanges entre adhérents.
- Recevoir des informations sur l'actualité de la filière et les travaux de l'association.
- Accéder à l'espace adhérents du site internet aamf.fr (bibliothèque documentaire)
- Obtenir des retours d'expériences techniques et réglementaires.
- Être représenté auprès des instances publiques.

QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS ?

- Régler votre cotisation annuelle.
- Partager vos retours d'expériences : répondre aux enquêtes, participer à au moins 1 rencontre par an.
- Accepter que vos coordonnées soient partagées auprès de vos collègues.
- Adhérer à la Charte AAMF des bonnes pratiques en méthanisation agricole.

LA PROCÉDURE D'ADHÉSION (POUR VOTRE PREMIÈRE ANNÉE D'ADHÉSION)

POUR NOUS REJOINDRE :

- 1** **Retournez votre bulletin** d'adhésion dûment complété et signé par mail ou courrier à : annelise@aamf.fr
- 2** Vous êtes contactés par un **administrateur de votre Région** afin d'échanger sur vos droits et devoirs en tant qu'adhérent.
- 3** À l'issue de cet échange, votre adhésion est validée par le Conseil d'Administration **dans le mois qui suit**.
- 4** **Félicitations !** Vous recevez un mail de confirmation d'adhésion.

NOS ADMINISTRATEURS

Auvergne Rhône Alpes	Duprat	Bertrand	63	06 11 26 79 19	<i>dupratbertrandpro@gmail.com</i>
Auvergne Rhône Alpes	Point	Raphael	38	06 85 12 99 80	<i>lunapoint@orange.fr</i>
Bourgogne Franche Comté	Rousseau	Christophe	89	06 31 85 96 41	<i>christophe.rousseau4@orange.fr</i>
Bretagne	Fouchet	Gildas	35	06 80 60 11 78	<i>methavo@live.fr</i>
Bretagne	Lecollinet	Servane	22	06 75 89 02 59	<i>gazea@orange.fr</i>
Bretagne	Onno	Jean-Marc	56	06 85 84 66 67	<i>jean-marc.onno@wanadoo.fr</i>
Bretagne	Trubert	François	35	06 86 76 56 21	<i>francoistrubert@wanadoo.fr</i>
Bretagne	Gilbert	Jean-Christophe	35	06 61 43 95 94	<i>scea-du-champ-fleury@orange.fr</i>
Centre Val de Loire	Chevalier	Louis	37	06 21 35 80 59	<i>chevalierl.pro@gmail.com</i>
Grand Est	Adam	Silvère	88	06 81 37 41 21	<i>g3-environnement@orange.fr</i>
Grand Est	Claudepierre	Francis	54	06 88 86 34 72	<i>francis.claudepierre@wanadoo.fr</i>
Grand Est	Laurent	Mathieu	88	06 13 15 65 73	<i>gaecdupichet@live.fr</i>
Grand Est	Meinrad	Philippe	68	06 74 90 00 23	<i>philippe.meinrad@agrivalor.eu</i>
Hauts de France	Dusannier	Camille	62	06 69 38 81 97	<i>c.dusannier@agriopale.fr</i>
Ile de France	Delaitre	Jean-François	77	06 31 28 36 24	<i>jfdelaitre@aamf.fr</i>
Ile de France	Quaak	Mauritz	77	06 77 05 20 05	<i>bioenergiedelabrie@gmail.com</i>
Normandie	Deschamps	Béatrice	76	02 35 56 24 59	<i>montauxroux@wanadoo.fr</i>
Nouvelle Aquitaine	Breuil	Jérôme	19	06 82 56 27 02	<i>j.breuil19@gmail.com</i>
Nouvelle Aquitaine	Debien	Yves	86	06 11 89 15 56	<i>baie.deschamps@wanadoo.fr</i>
Nouvelle Aquitaine	Guerin	Bertrand	24	06 83 05 45 64	<i>clottes@wanadoo.fr</i>
Occitanie	Canac	Adeline	12	06 74 36 85 77	<i>laurent.canac12@orange.fr</i>

LA CHARTE AAMF

LA CHARTE AAMF, C'EST :

- Un **socle commun et obligatoire** pour être adhérent de l'AAMF.
- L'engagement de notre **volonté de transparence** et de **professionnalisation de la filière**.
- Une **démarche d'amélioration continue**.
- Un **accompagnement personnalisé** grâce à la mise en place d'un réseau de correspondants **sur le terrain**.
- **Des outils mis à votre disposition** pour vous aider dans le pilotage et la maîtrise administrative et réglementaire de votre unité.
- Deux organismes certificateurs indépendants pour **valider et asseoir notre démarche**.

DANS LES FAITS :

L'année de votre mise en service, un correspondant Charte vous est attribué. C'est un agriculteur méthaniseur de votre territoire dont l'unité de méthanisation est en fonctionnement et qui a déjà été audité et charté. Il s'est engagé à respecter la confidentialité dans le cadre de cette mission qui lui est confiée par AAMF.

Votre correspondant Charte vous accompagne dans la mise en place des outils vous permettant de respecter la grille d'audit Charte AAMF réalisée par vos pairs. Cette grille se décompose en 10 chapitres incontournables : accès au site, réceptions des matières, suivi du process, gestion du biogaz, gestion du digestat, prévention et gestion des risques, maintenance, formation, entretien et propreté, image de la filière.

Lorsque vous êtes prêt, un organisme de certification indépendant vient auditer votre site (le coût de l'audit est de 483 € HT – il est à la charge de l'adhérent) :

- Pas de non-conformité majeure et moins de 5 non-conformités mineures ? Bravo !
- Encore des progrès à faire ? Pas de panique ! Vous avez 3 mois pour vous mettre en conformité. À l'issue : vous êtes Chartés AAMF. C'est un gage de votre transparence et de votre professionnalisme !

LES 8 ENGAGEMENTS DE LA CHARTE AAMF

1	Assurer le bon fonctionnement de mon unité de méthanisation et respecter la réglementation.
2	Contribuer au développement durable de mon territoire.
3	Réaliser avec mes partenaires une valorisation vertueuse des matières organiques.
4	Me former et associer mes collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue.
5	Garantir la sécurité de mon installation et des personnes y travaillant.
6	Assurer la traçabilité pendant tout le cycle du procédé de méthanisation.
7	Optimiser la valorisation agronomique du digestat, gage de la santé des sols.
8	Partager mon expérience avec mes collègues de l'AAMF et participer aux travaux de recherche et d'innovation.